

COMMISSIE VOOR DE
INFRASTRUCTUUR, HET
VERKEER EN DE
OVERHEIDSBEDRIJVEN

van

DINSDAG 5 DECEMBER 2017

Namiddag

COMMISSION DE
L'INFRASTRUCTURE, DES
COMMUNICATIONS ET DES
ENTREPRISES PUBLIQUES

du

MARDI 5 DECEMBRE 2017

Après-midi

La réunion publique de commission est ouverte à 14.16 heures et présidée par M. Jean-Jacques Flahaux.
De openbare commissievergadering wordt geopend om 14.16 uur en voorgezeten door de heer Jean-Jacques Flahaux.

01 Questions jointes de

- M. Gilles Vanden Burre au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "le nouveau modèle de 'chaîne de blocs' ou *blockchain*" (n° 20426)
- M. Gilles Vanden Burre au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le nouveau modèle de 'chaîne de blocs' ou *blockchain*" (n° 20465)
- Mme Nele Lijnen au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "les possibilités d'application de la technologie *blockchain* au sein de l'administration fédérale" (n° 21161)

01 Samengevoegde vragen van

- de heer Gilles Vanden Burre aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de nieuwe blockchain- of blokketentechnologie" (nr. 20426)
- de heer Gilles Vanden Burre aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de nieuwe blockchain- of blokketentechnologie" (nr. 20465)
- mevrouw Nele Lijnen aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de toepassingsmogelijkheden van blockchain binnen de federale overheid" (nr. 21161)

01.01 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, le modèle "chaîne de blocs" fait partie des modèles technologiques de l'économie de demain. Certains parlent d'une révolution en puissance, comme internet le fut il y a quelques années. D'autres vont même jusqu'à prédire que ces chaînes de blocs remplaceront un jour toute une série de services. De nombreuses sociétés financières sont d'ailleurs en train d'explorer les possibilités.

Apparue en 2009 avec les monnaies virtuelles, la chaîne de blocs est un code informatique généré par un logiciel de cryptage qui permet de transcrire les opérations financières effectuées en crypto-monnaies. Les acteurs des transactions sont identifiés par des codes et ces transactions sont stockées sur une plate-forme d'échanges sous la forme d'une longue ligne de codes chiffrés. Ces données sont réputées, à ce jour, inviolables et non modifiables.

La grande particularité de la chaîne de blocs est son architecture décentralisée, c'est-à-dire qu'elle n'est pas hébergée par un serveur unique mais par une partie des utilisateurs. La chaîne de blocs peut être utilisée de trois façons: pour du transfert d'actifs (monnaies, titres, actions, etc.), pour une meilleure traçabilité d'actifs et/ou de produits ou bien encore pour exécuter automatiquement des contrats (les *smart contracts*). Enfin, il est à noter que le modèle peut être utilisé à titre privé mais aussi par l'État. L'Estonie a lancé l'e-Citizenship en se basant sur cette technologie.

Mon collègue Jean-Marc Nollet vous a interrogé il y a plus ou moins un an à ce sujet. La question a

également été abordée à l'occasion de la discussion de politique générale (partie digitalisation).

Monsieur le ministre, je souhaiterais savoir ce que vous avez entrepris en tant que ministre en charge de l'Agenda numérique, mais aussi ce qu'ont entrepris vos collègues du gouvernement en la matière. Des projets sont-ils en cours pour que l'État fédéral utilise, dans une certaine mesure, ladite technologie? La chaîne de blocs est-elle inscrite à votre agenda? Fait-elle partie de votre stratégie digitale? Quelles actions concrètes sont-elles envisagées pour les mois à venir?

Vous avez parlé de groupes de travail qui ont été mis en place sur le sujet. Disposez-vous déjà de conclusions intermédiaires? A-t-on attiré votre attention sur certains points?

01.02 Nele Lijnen (Open Vld): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, vanuit de samenleving komt steeds meer interesse voor blockchaintechnologie. Deze technologie raakte in de eerste plaats bekend in de wereld van de *cryptocurrency*, waarvan de bitcoin de bekendste is. De technologie kent echter veel meer toepassingsmogelijkheden, waarbij ook verschillende overheidstaken in het vizier komen.

Een blockchain is te vergelijken met een boekhouding waarin allerlei transacties worden bijgehouden. De blockchain heeft daarbij twee bijzondere eigenschappen.

Ten eerste, hij is onveranderlijk, in die zin dat als men eenmaal iets toevoegt, het nadien nooit meer kan worden weggehaald of gewijzigd. De toevoeging in één blok is immers verbonden met de voorgaande en nakomende blokken — *blocks in the chain*.

Ten tweede, er bestaan niet één maar tientallen, honderden of duizenden exemplaren van deze boekhouding. De blockchain wordt immers niet centraal bijgehouden, maar bij verschillende gebruikers. Dat betekent dat een van deze gebruikers de blockchain niet ongemerkt kan aanpassen. De blockchain moet immers bij alle gebruikers op elk moment identiek zijn.

De mogelijke toepassingen voor de overheid zijn dan ook uitgebreid. Een mogelijke toepassing van de blockchain is bij de verkoop van onroerend goed. Vandaag moet de aankoop worden genoteerd bij het hypotheekkantoor, bij een overheidsbureau voor het uitreiken van een vergunning, bij een notaris, enzovoort. De blockchain biedt de mogelijkheid om de tussenpersonen voor deze taken te vervangen door bestanden die verspreid zijn over heel veel computers die op deze manier elkaar steeds controleren. Alzo is de informatie omtrent de aankoop onbreekbaar en steeds up-to-date.

Intussen tonen al heel wat overheden en private spelers concrete belangstelling voor deze technologie. Het Nederlandse ministerie van Financiën doet al een aantal proeven. In totaal lopen al 27 verkennende projecten bij de Nederlandse overheid.

Mijnheer de minister, deze vraag heeft de bespreking van uw beleidsnota in deze commissie al doorkruist, want u hebt toen toegelicht dat er een werkgroep zou worden opgericht om onder meer ook op deze technologie in te zoomen. Misschien kunt u al wat meer informatie geven en vandaar mijn volgende vragen.

Is er al een eerste onderzoek gebeurd om uit te maken of de blockchaintechnologie in de toekomst een rol zou kunnen spelen in de huidige werking van de federale overheid? Zo ja, welke overheidstaken en processen vallen hieronder?

Is er al een visie ontwikkeld op de mogelijke rol van blockchaintechnologie? Welke stappen moeten worden gezet om blockchaintechnologie te kunnen toepassen?

Op welke termijn ziet u de toepassing van de blockchaintechnologie voor de overheidstaken en processen van de federale overheid?

Collega Vanden Burre, ik heb ook aan de minister van Werk een vraag gesteld specifiek over de blockchaintechnologie en het uitbetalen van werkloosheidsuitkeringen.

Mijnheer de minister, ik kijk uit naar uw antwoord.

01.03 Alexander De Croo, ministre: Monsieur le président, le modèle "chaîne de blocs" – sans aucun lien avec la ministre – est une innovation très prometteuse au sein des pouvoirs publics. En effet, il offre la

possibilité d'accroître la rapidité et l'efficacité des systèmes. C'est pourquoi nous évaluons de quelle façon les nouvelles technologies comme la chaîne de blocs peuvent nous aider à améliorer nos processus publics. Toutes les évolutions technologiques de ce type doivent être suivies et analysées sur le plan de leur capacité à améliorer les services numériques publics. Le suivi, appelé "technology watch", est notamment assuré au sein de la DG Transformation digitale du SPF BOSA.

En ce qui concerne la chaîne de blocs, un groupe de travail transversal a été lancé le 30 mars 2017 à l'initiative et sous la direction de la DG Transformation digitale du SPF BOSA en collaboration avec Smals. Ce dernier, qui se fait appeler *blockchain coalition*, se compose de représentants de tous les niveaux de pouvoir ainsi que de plusieurs centres d'expertise. On y retrouve également des représentants d'Anvers, de Bruxelles, de la Flandre, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un représentant de la Communauté germanophone, de l'Agence du Numérique, de Ensemble Simplifions, du CIRP, du DJ Police, de la DG Transformation digitale, de Smals, de Victor et de l'Agence pour la simplification administrative, sans oublier que des membres d'IMIO et du Registre national y sont aussi conviés.

Les objectifs de ce groupe de travail sont doubles. Il s'agit d'abord d'analyser comment optimiser les processus entre différents niveaux de pouvoirs publics, de manière créative et coordonnée, dans le but de mettre en place d'éventuelles solutions de chaînes de blocs. Pour ce faire, le groupe de travail identifie les processus en vigueur au sein des différentes équipes transversales pour tous les niveaux et recherche les éventuels problèmes et opportunités de simplification ou possibilités de suppression. Ensuite, le groupe de travail propose une plate-forme technologique sur laquelle chacun peut partager ses *blockchain nodes* et faire part de son expérience. Cette plate-forme est mise en place par Smals.

Les processus spécifiques analysés sont ce qu'on appelle les événements de la vie: naissance, décès, déménagement, obtention d'un diplôme, etc.

Het is de bedoeling dat deze werkgroep aanbevelingen formuleert om tot een visie te komen rond het nut en de toegevoegde waarde van de blockchaintechnologie in het overheidsproces. Er zijn nog verschillende stappen te nemen. Er moet nog worden onderzocht in hoeverre deze technologie *compliant* is met de GDPR, want de informatie kan immers niet worden verwijderd. Toekomstige technologiekeuzes hangen af van de soort contracten die men wil gebruiken. Is de gedistribueerde publieke *ledger* echt een optie of moet het een *private ledger* zijn?

Uit analyses van de werkgroep zal ook een duidelijker beeld volgen over eventuele aanpassingen in de wetgeving en over de omvang van de impact op de backofficeprocessen bij de overheid. Verschillende initiatieven en ervaringen die op de verschillende overheidsniveaus ontstaan, worden door de experts in de werkgroep gedeeld. Het komt ons toe om de blockchaintechnologie te begrijpen en te vertalen, zodat de discussie en het leerproces versnellen en de toepassingen sneller duidelijk zullen worden. Gezien de omvang van de opdracht die de werkgroep uitvoert, de beperkte maturiteit bij de vele potentiële leveranciers in de markt en de nog vele openstaande vragen, is het vandaag nog niet duidelijk om een termijn te definiëren voor de operationele implementatie in de context van de federale overheid.

Zoals mevrouw Lijnen zei, kwam dit al aan bod tijdens de bespreking van de beleidsnota. De voorlopige analyse is dat de blockchain nog niet de mature technologie is die zij in de ogen van sommigen al zou kunnen zijn. De toepassingen op korte termijn zullen wellicht veeleer in niches liggen, maar het is voor de overheid wel een interessante en belangrijke technologie om nu al mee te experimenteren, want zij zal waarschijnlijk een zeer belangrijke impact hebben over vijf tot tien jaar.

01.04 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, merci pour votre réponse. Il est effectivement important que les pouvoirs publics se saisissent du dossier. Même si aujourd'hui, l'utilisation et l'opération en question relèvent plutôt du phénomène de niche, il faut s'y préparer, pour éviter le retour d'une situation où nous devrions courir après une évolution ou même après une révolution en cours. Nous devrions plutôt prendre les devants et être proactifs. L'initiative du groupe de travail est intéressante et nous suivrons son développement au fur et à mesure. En tant que responsables politiques, nous devons être très attentifs à ce sujet, que nous continuerons donc à suivre.

01.05 Nele Lijnen (Open Vld): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, zoals wij reeds vaker hebben gezegd in de commissie, het is ongelooflijk belangrijk om technologie van nabij op te volgen. U doet dat. Wij kijken absoluut uit naar de resultaten van de werkgroep.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: Chers collègues, comme M. Devin est un peu souffrant, je propose de lui laisser la priorité pour poser ses trois questions.

02 Question de M. Laurent Devin au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "l'expérience Combo chez bpost" (n° 21053)

02 Vraag van de heer Laurent Devin aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "het proefproject Combo van bpost" (nr. 21053)

02.01 Laurent Devin (PS): Monsieur le président, vous êtes bon! D'ailleurs, souvent le président est bon. Il vaut mieux le penser.

Monsieur le vice-premier ministre, récemment, nous avons appris par la presse que bpost a fermé la plate-forme internet de livraison de courses à domicile Combo. Lancée en 2014, cette plate-forme permettait aux habitants du centre du pays (Bruxelles, les deux Brabant, la majeure partie de la province d'Anvers et de la Flandre-Orientale) de commander en ligne leurs courses chez différents magasins et d'être livrés à domicile. Dans la liste, on retrouvait des grands distributeurs comme Carrefour, Cora, Wink et des plus petits comme La Boucherie, eFarmz, Yapluka ...

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous donner plus d'informations sur ce retrait de bpost de l'expérience Combo? Quelles en sont les raisons?

02.02 Alexander De Croo, ministre: Monsieur le président, monsieur Devin, en effet, bpost a mis fin à son projet-pilote Combo mais reste présent sur le marché des livraisons à domicile de produits alimentaires, comme partenaire logistique.

Le site web "Combo by bpost" a été remplacé par une nouvelle offre développée sur la base de l'expérience accumulée depuis le début de Combo. La différence entre Combo et cette nouvelle offre est que les commandes du client chez les différents fournisseurs ne sont plus consolidées en une seule livraison. On est passé à des livraisons individuelles au départ du webshop de chaque magasin. Ainsi, bpost présente ses services comme partenaire logistique qui organise en direct la livraison des courses à domicile en utilisant des boîtes isothermes qui permettent de transporter des aliments secs, surgelés ou frais.

L'expérience a montré que le consommateur n'est pas encore adepte de la consolidation, qui a été considérée comme une étape supplémentaire et trop compliquée. L'offre a donc été adaptée afin de mieux correspondre aux attentes actuelles du marché.

02.03 Laurent Devin (PS): Monsieur le vice-premier ministre, je vous remercie pour votre réponse qui m'encourage à vous poser une deuxième question.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

03 Question de M. Laurent Devin au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "la connexion à l'internet haut débit des habitations" (n° 21054)

03 Vraag van de heer Laurent Devin aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de breedbandinternetverbindingen in woningen" (nr. 21054)

03.01 Laurent Devin (PS): Monsieur le ministre, le SPF Économie a récemment mis en évidence dans son baromètre 2016 que 15 % des ménages belges n'avaient pas internet et que plus de 11 % des Belges âgés entre 16 et 74 ans ne l'avaient jamais utilisé. Près de trois ménages sur dix mettent en avant un manque de compétences pour pouvoir se servir de cette connexion. De plus, environ 6 900 ménages non connectés ne disposent pas d'internet en raison de l'absence de haut débit dans leur quartier.

Selon le SPF Économie, 39 communes en Wallonie ne bénéficient pas d'un accès au haut débit rapide. Parmi ces "zones blanches" se trouvent Evelette, Couthuin, Denée, Gibecq, Bende, Thieulain, Celles et Seraing-le-Château. Dans ces communes, même s'ils sont raccordés à internet, les habitants parviennent tout juste à envoyer un mail.

En novembre dernier, je vous avais interrogé au sujet de la connexion internet haut débit des habitations en Région wallonne. Vous m'aviez précisé qu'un plan d'action "zones blanches" était en cours d'élaboration. Il permettrait à terme de connecter les communes qui n'ont pas accès au haut débit rapide.

Monsieur le vice-premier ministre, le plan d'action "zones blanches" est-il entré en vigueur? Quelles en sont les premières conclusions? Quelle est la prochaine étape de votre plan d'action? D'autres actions sont-elles prévues? Ou alors, ressortissent-elles exclusivement au privé?

Enfin, vous nous aviez informé que des expériences pilotes étaient menées dans des petites communes, mais que fait-on pour améliorer la couverture réseau des plus grandes communes également touchées?

Le **président**: Merci, monsieur Devin. Votre question est en effet intéressante.

03.02 Alexander De Croo, ministre: Monsieur le président, c'est souvent le cas, mais pas toujours!

Monsieur Devin, notre démarche pour résoudre le problème posé par les "zones blanches" se décompose en plusieurs étapes. Il convient tout d'abord de disposer d'une vision précise de son ampleur, au moyen d'une cartographie complète, accessible sur le site web de l'IBPT.

Ensuite, il importe de prendre toutes les initiatives nécessaires dans le respect du cadre législatif européen, en vue de stimuler les investissements dans les zones touchées. Pour ce faire, nous devons élaborer un environnement réglementaire favorable aux investissements. Dans son analyse des marchés de la large bande parue en juillet dernier, l'IBPT a ainsi proposé un allègement de la régulation. En parallèle, il importe de souligner et d'encourager d'autres initiatives. Par exemple, l'opérateur Proximus a testé l'année dernière une technologie offrant plus de débit aux habitants de Frasnes-lez-Anvaing. Il a annoncé récemment un déploiement de cette solution sur l'ensemble du territoire.

Enfin, il faut coordonner et faciliter les initiatives afin de permettre aux communes concernées de bénéficier, si nécessaire, de fonds pour étendre le haut débit. La Commission européenne a ainsi lancé, entre autres, une campagne visant à promouvoir la connectivité wi-fi, en engageant un budget de 120 millions d'euros couvrant la période 2017-2019.

Par ailleurs, je travaille avec le ministre Jeholet à l'élaboration d'actions visant à régler la question des "zones blanches". Nous allons établir une liste d'actions concrètes à entreprendre dans les prochains mois.

Les mesures qui seront prises pour les zones blanches concerneront les communes et les villes où il y a des problèmes de couverture ainsi que celles de plus grande taille.

03.03 Laurent Devin (PS): Monsieur le vice-premier ministre, je vous remercie pour votre réponse.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

04 Question de M. Laurent Devin au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "le marché des télécoms fixes" (n° 21055)

04 Vraag van de heer Laurent Devin aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de vastetelecommarkt" (nr. 21055)

04.01 Laurent Devin (PS): Monsieur le vice-premier ministre, récemment, l'IBPT s'est livrée à une intense analyse du marché des télécoms fixes. À la suite de cela, l'IBPT a conclu que les marchés de détail de l'internet haut débit et de la radiodiffusion télévisuelle demeurent caractérisés par des déficiences concurrentielles. En effet, l'Institut démontre que le marché belge des télécoms fixes (TV, internet) est

caractérisé par un duopole composé de Proximus et des câblo-opérateurs (Telenet, Voo), une situation qui conduit ces acteurs à augmenter régulièrement des prix déjà largement supérieurs à ceux pratiqués chez nos voisins. Je connais la réponse de la CEO de Proximus qui nous dit qu'il y a également d'autres services et une toute autre couverture que dans les pays voisins.

Monsieur le vice-premier ministre, quelles sont les mesures à court terme et à moyen terme que vous comptez mettre en place pour remédier aux déficiences concurrentielles du marché des télécoms fixes? Une ouverture à la concurrence du réseau en fibre optique de Proximus est-elle prévue?

04.02 Alexander De Croo, ministre: Cher collègue, l'IBPT a constaté l'existence d'une position de puissance significative et a proposé d'imposer des différences d'obligations réglementaires aux opérateurs puissants. L'accès au réseau constitue la mesure de base de la régulation. Vu l'impossibilité de dupliquer les infrastructures existantes, les nouveaux entrants doivent pouvoir utiliser les réseaux des opérateurs historiques. Les autres obligations comme la non-discrimination, la transparence et le contrôle des prix des services de gros sont nécessaires pour rendre l'obligation d'accès effective.

En ce qui concerne le contrôle des prix de gros, l'IBPT propose les mesures suivantes: d'abord, une obligation d'orientation à suivre sur les coûts pour les mesures de gros sur les réseaux et, ensuite, une obligation de pratiquer des tarifs équitables pour les services de gros sur la fibre et sur le câble. Dans ce cas, il peut exister une marge raisonnable entre les coûts du produit et les prix de gros.

L'IBPT estime nécessaire que le réseau de fibre optique dont Proximus a entamé le déploiement soit lui aussi ouvert à la concurrence, dans la mesure où ce réseau a vocation à remplacer à terme le réseau de cuivre de Proximus qui dispose d'une position dominante sur le marché.

L'IBPT envisage plusieurs options à cet égard:

- soit, une obligation d'accès passif à la fibre qui permet à l'opérateur alternatif d'utiliser ses propres équipements électroniques sur l'infrastructure de fibre optique partout où celle-ci est déployée;
- soit, une obligation d'accès passif à la fibre uniquement là où au moins un opérateur manifeste son intérêt pour un tel accès;
- soit, pas d'obligation d'accès passif à la fibre mais uniquement une obligation d'accès actif ou virtuel.

Une consultation publique qui s'est clôturée le 29 septembre 2017 va permettre à l'IBPT de recueillir l'opinion des opérateurs sur les différentes options.

04.03 Laurent Devin (PS): Je remercie M. le vice-premier ministre pour l'ensemble de ses réponses. Pour ma part, elles m'intéressent toujours. Monsieur le président, je vous remercie pour votre courtoisie traditionnelle et toujours appréciée.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

05 Question de M. Jean-Marc Delizée au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "la fermeture de Points Poste en Wallonie et les conditions d'exploitation des Points Poste" (n° 21182)

05 Vraag van de heer Jean-Marc Delizée aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de sluiting van PostPunten in Wallonië en de voorwaarden voor de exploitatie van PostPunten" (nr. 21182)

05.01 Jean-Marc Delizée (PS): Monsieur le ministre, il me revient que plusieurs Points Poste ont récemment fermé leurs portes en Wallonie. Dans ma commune, un Point Poste avait été ouvert là où le bureau postal avait été fermé suite au fait qu'il n'était plus protégé par la règle des dix kilomètres. Deux ans plus tard, les exploitants ont donné leur renom. Les raisons invoquées par les exploitants qui arrêtent le Point Poste sont les conditions imposées par bpost, des conditions draconiennes et peu rémunératrices créant un déséquilibre entre les deux parties.

Les personnes qui ouvrent un Point Poste doivent suivre une formation obligatoire, doivent contracter des assurances, doivent respecter certaines heures d'ouverture, doivent assumer les responsabilités en cas d'erreur. En outre, le dédommagement est peu attractif au regard du travail supplémentaire et des investissements demandés.

D'après certains commerçants – qui ont abandonné le Point Poste –, lorsqu'il y a des erreurs imputables à bpost, ce sont eux qui doivent subir la mauvaise humeur des clients.

Les conditions sont peu rémunératrices et les commerçants ne souhaitent pas nécessairement s'engager dans cette voie. Cela peut donc mettre en danger le service public dans les communes rurales.

Cela pose tout de même un problème. Des localités se trouvant dans des situations géographiques particulières, peu nombreuses à travers le pays, se retrouvent sans aucun service postal dans un rayon acceptable.

La loi du 21 mars 1991 prévoit qu'au moins 95 % de la population doit avoir accès à un point de service postal offrant l'assortiment de base situé à une distance de route de 5 km au plus, et au moins 98 % de la population doit avoir accès à un tel point de service postal situé à une distance de route de 10 km au plus.

Monsieur le ministre, cette disposition est-elle respectée aujourd'hui? Combien de Points Poste ont été ouverts? Quels sont les taux de couverture des différentes zones desservies? Que se passerait-il si cette obligation n'était pas respectée?

En ce qui concerne les conditions imposées aux commerçants gérant un Point Poste, quelles sont les contraintes définies contractuellement? Diffèrent-elles d'un Point Poste à l'autre? En contrepartie, quels sont les engagements pris par bpost à l'égard des commerçants? Confirmez-vous la fermeture de certains Points Poste au cours des dernières années? Quelles sont les raisons invoquées?

Comment avez-vous prévu de compenser ces fermetures pour maintenir un service accessible et de qualité aux citoyens? Autrement dit, de manière spécifique, plus un village est petit, moins la rémunération est intéressante, parce qu'elle est essentiellement liée au nombre d'opérations. S'il y a peu d'habitants, il y a moins d'opérations et le minimum n'est pas atteint pour le commerçant qui fait l'effort d'accomplir cette mission.

05.02 Alexander De Croo, ministre: Monsieur Delizée, bpost respecte largement l'article 12.1 du sixième contrat de gestion en ce qui concerne la couverture territoriale des habitants. Au 30 septembre 2017, le taux de couverture de la population était de 96,6 % pour le rayon de 5 km par la route et de plus de 99 % pour le rayon des 10 km. Ce taux de couverture n'est pas mesuré au niveau des Régions. bpost n'est jamais descendu en dessous de ces taux de couverture. Je peux vous donner les tableaux concernant le nombre de points de service et la répartition par Région.

Les contrats conclus entre bpost et ses partenaires font partie de l'information confidentielle de l'entreprise. Le contenu de ces contrats n'est donc pas divulgué. Entre janvier 2015 et la fin septembre 2017, il y a eu 93 fermetures de Points Poste. Pendant la même période, il y a eu 80 ouvertures de Points Poste.

Le taux de couverture à 5 km est resté relativement stable. Il était de 96,5 % fin 2014 et de 96,6 % fin septembre 2017.

Cette évolution est le résultat du fait que bpost continue à optimiser le maillage de son réseau de points de vente afin de desservir au mieux sa clientèle. Les raisons de fins de collaborations avec les partenaires sont multiples: fin d'activité, faillite, renon de la part du partenaire, fin de collaboration à l'initiative de bpost suite à des problèmes de qualité ou financiers, etc.

En ce qui concerne une éventuelle augmentation des rémunérations fixes pour les points postes ruraux, les règles des marchés publics concernant les conditions de rémunération doivent être non discriminantes et donc les mêmes pour tous les partenaires, sans distinction.

L'article 12.1 du contrat de gestion stipule que tout projet de modification pouvant entraîner la suppression d'un point de service postal éloigné de plus de 5 km du point de service postal le plus proche devra être soumis par bpost à l'autorité locale concernée pour concertation. Au cas où cette concertation n'aboutirait pas dans un délai d'un mois, bpost sera libre de modifier son réseau de détail.

Dans le cas concret de Viroinval – où vous êtes bourgmestre –, la fermeture du Point Poste de Oignies-en-Thiérache n'était pas une décision de bpost mais une décision du partenaire. bpost est bien entendu

d'accord de remplacer ce Point Poste. Dans le cas où on n'arriverait pas à trouver un partenaire commercial, bpost est prêt à examiner toute solution de partenariat sortant du cadre habituel des Points Poste.

05.03 Jean-Marc Delizée (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. J'examinerai les chiffres avec attention. Vous confirmez qu'il y a des fermetures. Forcément, quand il y a des fermetures, on cherche des ouvertures. Le but est qu'il y ait une couverture optimale de l'ensemble du territoire, notamment des régions à faible densité de population. Il est important, dans ces cas, d'avoir une concertation avec les autorités locales.

Sur les conditions, je comprends qu'il y a des règles de non-discrimination et des règles de marché public. Le problème, c'est qu'en fonction du nombre d'habitants, le nombre d'opérations varie forcément. Dans certains cas, on tombe en dessous d'un seuil d'attractivité financière. Je ne sais pas si une règle de ce type peut être prévue dans un marché public. Il n'est pas discriminant de fixer des règles en fonction de la population, cela répond simplement à des situations différentes.

J'entends que bpost est ouvert à un partenariat qui sort du cadre habituel pour trouver une solution spécifique. Le bureau dont il est question fait partie du pourcent des bureaux postaux supprimés dans ces endroits. C'est spécifiquement là que nous cherchons une solution concrète. J'espère que le dialogue avec les autorités de bpost aboutira, même si la solution est plus originale qu'ailleurs.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

06 Samengevoegde vragen van

- de heer Jean-Marc Delizée aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de in de nieuwe postwet ingeschreven verplichting om één postkantoor per gemeente te behouden" (nr. 21187)
- mevrouw Katrin Jadin aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de toekomstige postwet" (nr. 21801)

06 Questions jointes de

- M. Jean-Marc Delizée au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "l'obligation du maintien d'un bureau de poste par commune dans la nouvelle loi postale" (n° 21187)
- Mme Katrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "la future loi postale" (n° 21801)

Le **président**: Nous n'avons pas de nouvelles de Mme Jadin. Je propose que M. Delizée puisse poser sa question.

06.01 Jean-Marc Delizée (PS): Monsieur le président, merci. Je vais commencer par rectifier le titre de la question. Il faut barrer dans le titre "dans la nouvelle loi postale"; il n'y a en effet pas de lien. C'est une erreur qui m'a échappé quand la question a été déposée. Je ne fais donc pas de lien avec la loi postale.

J'ai déjà interrogé par le passé le ministre sur ce souhait. Je suis un élu de la ruralité et j'estime que la règle d'un point de service postal par commune doit être maintenue. Cette règle remonte à la loi de 1991. Dans le contrat de gestion actuel, il n'y a pas de difficulté. Je suis néanmoins plus inquiet pour le futur contrat de gestion entre l'État et bpost. Ma question principale est de savoir si cette règle sera maintenue dans le futur contrat de gestion. En termes de calendrier, le cinquième contrat de gestion arrive à échéance en 2018. Pouvez-vous confirmer? J'anticipe donc un peu sur le sixième contrat de gestion; il est en effet essentiel selon moi de ne pas affaiblir encore davantage le service public et ses missions dans les régions à moindre densité de population. Je pense au principe d'égalité, d'universalité, d'accessibilité, de continuité et d'efficacité. J'avoue que j'ai des craintes car si le futur contrat de gestion ne prévoit pas ce maintien d'un bureau par commune et prévoit un maillage avec une règle des dix kilomètres, la situation géographique, en particulier en Wallonie, fera en sorte que des bureaux seront fermés et que des communes se retrouveront sans aucun bureau postal.

J'espère que vous allez me rassurer sur le futur contrat de gestion, monsieur le ministre. Maintiendra-t-il cette règle d'un bureau par commune afin d'assurer une couverture territoriale complète du territoire, avec les mêmes règles, à savoir les 95 % pour la distance de cinq kilomètres et les 98 % pour la distance de dix kilomètres?

06.02 Alexander De Croo, ministre: Le projet de loi ne change rien à ces dispositions sur le maintien, en vue d'assurer la cohésion territoriale et sociale d'un réseau de proximité comme décrit dans l'article 141a de la loi (nombre de bureaux de poste, etc.). Les dispositions spécifiques concernant le réseau de détail de bpost du sixième contrat de gestion, à savoir les articles 10 et 12, restent également inchangées.

Pour être très clair, dans le prochain contrat de gestion de bpost, on maintiendra l'obligation d'un bureau par commune comme c'est le cas aujourd'hui.

06.03 Jean-Marc Delizée (PS): C'est formidable, monsieur le ministre. Je veux juste encore vous demander dans quel calendrier on se trouve. Le sixième contrat de gestion commencerait bien le 1^{er} janvier 2019?

06.04 Alexander De Croo, ministre: Je peux vous confirmer cela mais je pense que c'est effectivement dans ce délai-là.

06.05 Jean-Marc Delizée (PS): Donc encore sous cette législature, il y aura une négociation et vous dites qu'un bureau par commune sera maintenu. J'ai donc entière satisfaction.

06.06 Alexander De Croo, ministre: En effet. C'est en fait en parallèle avec la nouvelle loi postale qui sera votée.

06.07 Jean-Marc Delizée (PS): Parfait.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

07 Question de M. Gilles Vanden Burre au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "les déclarations du ministre Reynders dans L'Écho à propos de l'avenir de Proximus" (n° 21222)

07 Vraag van de heer Gilles Vanden Burre aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de verklaringen van minister Reynders in L'Écho over de toekomst van Proximus" (nr. 21222)

07.01 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, lors de la discussion sur la note de politique générale et aussi lors des débats sur la loi postale, nous sommes revenus sur l'avenir de bpost et sur vos intentions par rapport à bpost qui est, aujourd'hui encore, une entreprise majoritairement publique au niveau de son actionnariat.

Je reviens sur le débat autour de Proximus qui a notamment été relancé par votre collègue ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders. Il déclarait ceci dans le journal *L'Écho*: "Le débat doit avoir lieu sur l'avenir de Proximus. Est-ce que l'avenir de cette entreprise, ce sont des alliances avec des partenaires ou une revente totale ou en partie, tout en gardant un œil aussi sur les dividendes? La question de fond est la même: dans le monde dans lequel on vit, l'État a-t-il vocation à être l'actionnaire de ces différents acteurs avec des moyens importants immobilisés, alors qu'on a besoin d'argent pour financer des investissements?"

Il ouvre une nouvelle fois le débat autour de Proximus. Des réflexions sont en cours au niveau du gouvernement et nous sommes demandeurs d'avoir un débat, de manière à ce que ces décisions ne se prennent pas en coulisses ou uniquement au niveau du gouvernement. Comme la loi a été changée, on sait que le gouvernement a aujourd'hui la possibilité de privatiser, tant Proximus que bpost, via arrêté royal.

Je voulais ici insister à nouveau sur la nécessité de débattre de l'avenir de chacune de nos entreprises publiques, Proximus et bpost, dans des secteurs très différents - postal et télécoms. Cela n'a jamais été vraiment le cas en commission de l'Infrastructure.

Monsieur le ministre, vous engagez-vous à mener un débat de fond sur l'avenir de nos entreprises publiques, en particulier bpost et Proximus, dans les semaines ou mois à venir, en y incluant des auditions de l'ensemble des acteurs concernés?

Enfin, êtes-vous d'accord avec les propos de M. Reynders, disant qu'il serait bienvenu de vendre les actions détenues par l'État belge dans Proximus? Si non, quelle est votre position en tant que ministre de tutelle, sur le sujet?

07.02 Alexander De Croo, ministre: Monsieur Vanden Burre, vous en appelez à un débat sur l'avenir des participations d'État dans Proximus et bpost, mais je tiens à vous rappeler que, depuis la réforme de la loi du 21 mars 1991 approuvée fin 2015 par la Chambre, le Roi peut recourir - par arrêté délibéré en Conseil des ministres - à des opérations ayant pour conséquence de faire passer la participation de l'État dans le capital d'une entreprise publique autonome cotée en Bourse sous la barre des 50 % plus une action. Un débat public accompagné d'auditions n'est donc ni requis ni souhaitable puisque, je le répète, il s'agit d'une société cotée en Bourse.

S'agissant de la question de l'opportunité de la vente de la participation de l'État dans Proximus, je répète que passer sous la barre des 51 % ne constitue pour moi ni un tabou ni une idée fixe. Chaque dossier doit être examiné selon une logique industrielle et économique, l'objectif étant de rendre l'entreprise aussi solide que possible, de garantir la sécurité de l'emploi des collaborateurs et, enfin, de confirmer le rôle économique de Proximus en tant que société de télécommunications moderne.

07.03 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse.

Je sais que nous avons débattu de la possibilité d'une diminution de la participation de l'État par arrêté royal, actée désormais par le gouvernement. Il n'empêche qu'une discussion relative à l'avenir de Proximus et de bpost, lesquelles sont des fleurons de leurs secteurs respectifs, nous semble tout à fait pertinente.

Je trouve dommage qu'on ne puisse pas l'envisager dans la présente commission parlementaire. Et je le regrette d'autant plus qu'aujourd'hui, ce thème ne se situe pas au cœur de l'actualité. Ce n'est pas comme ce qu'il s'est passé au moment des négociations entre PostNL et bpost. Dans ce dernier dossier, la cotation en Bourse des deux groupes avait motivé d'autres impératifs. Le cas présent est tout autre, notamment parce que les contraintes diffèrent.

Nous allons donc réitérer cette demande d'un débat autour de votre avis. Il me semble pourtant essentiel de pouvoir assigner un cap et une direction pour ces deux entreprises. En tout cas, nous y reviendrons certainement.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

08 Question de M. Gilles Vanden Burre au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "les changements annoncés pour les tournées des facteurs" (n° 21223)

08 Vraag van de heer Gilles Vanden Burre aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de aangekondigde veranderingen voor de rondes van de postbodes" (nr. 21223)

08.01 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, aujourd'hui, les facteurs distribuent des colis en même temps que le courrier, mais seulement les "petits" colis. Une seconde tournée, en camionnette, est prévue plus tard dans la journée pour les colis plus conséquents.

bpost veut désormais que le facteur qui distribue le courrier s'occupe également des plus gros colis. 70 % de ces colis seraient ainsi intégrés dans la première tournée de la journée; les 30 % restants seront confiés à des bureaux spécialisés, baptisés "*Parcel Hubs*". Conséquence de la mesure: la mise en place de dépôts hybrides, où employés de bpost et travailleurs privés se côtoieront.

Évidemment, cette mesure pose question en termes de conditions de travail pour les facteurs. Les syndicats s'en sont d'ailleurs offusqués, craignant une détérioration des conditions pour les employés de bpost, "au profit" d'une main-d'oeuvre plus précaire d'indépendants.

À ce stade, je désire vous poser les questions suivantes:

1. Quelles garanties bpost assure-t-elle à ses facteurs, dont la charge de travail va ainsi augmenter?

2. Ne craignez-vous pas une dégradation des conditions de travail des facteurs et une situation d'inégalité entre les employés de bpost et les employés privés?

3. Étant donné que l'on prévoit la livraison de plus gros colis, ce nouveau système implique-t-il que tous les facteurs auront désormais à leur disposition une camionnette? Par ailleurs, l'itinéraire des tournées sera-t-il le même?

4. Enfin, en quoi va consister exactement les *Parcel Hubs* dont il est question?

08.02 Alexander De Croo, ministre: Cher collègue, l'augmentation du volume des colis sur les tournées compense la diminution du courrier et permet de maintenir le niveau d'emploi. En raison de la diminution constante du courrier classique, il a été décidé d'intégrer un maximum de paquets dans les tournées régulières des facteurs.

Le facteur qui distribuera les paquets en même temps que son courrier n'emportera pas les paquets les plus lourds ou très volumineux; ceux-ci seront distribués par les *parcel centers*.

Les conditions de travail en termes d'activité restent inchangées, tant pour le facteur du réseau de distribution que pour l'agent travaillant dans un *parcel center*.

À l'heure actuelle, deux tiers des tournées sont déjà effectués par des facteurs en camionnette. Pour les tournées effectuées avec un autre moyen de locomotion (vélo ou vélomoteur), une partie de celles-ci se transforme en tournées camionnettes pour pouvoir livrer les plus gros colis. L'autre partie conservera son moyen de locomotion actuel, s'il s'agit de la solution la plus efficace.

L'itinéraire des tournées est notamment calculé en fonction du type de véhicule. Des changements d'itinéraire sont donc possibles afin que celui-ci soit toujours réalisable et conforme au Code de la route.

Les *parcel centers* sont des sites bpost qui sont spécialisés dans la distribution des paquets. Dans la mesure du possible, ils sont localisés dans un bâtiment où se déroulent également d'autres activités du groupe bpost. À terme, les paquets qui seront traités par les *parcel centers* sont, d'abord, ceux qui ne peuvent pas être intégrés dans une tournée de distribution courrier et ensuite, les paquets lourds et volumineux de toutes les tournées.

Les activités d'un *parcel center* se composent des activités classiques de tri et de distribution des paquets. Elles se déroulent du lundi au vendredi, démarrent vers 9 heures du matin pour se terminer vers 19 ou 20 heures. Le nombre et l'itinéraire des tournées ne sont pas fixes car celles-ci sont créées quotidiennement sur base du volume du jour.

Le personnel qui travaille dans les *parcel centers* est composé de facteurs transférés sur base volontaire ou recrutés à cette fin.

08.03 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Merci, monsieur le ministre, pour cette réponse détaillée que je vais analyser. Je reviendrai sans doute sur le sujet.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

09 Question de M. Gilles Vanden Burre au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "l'évaluation de l'application bringr de bpost" (n° 21224)

09 Vraag van de heer Gilles Vanden Burre aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de evaluatie van het bringrplatform van bpost" (nr. 21224)

09.01 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, le lundi 20 juin 2016, soit il y a plus d'un an, bpost lançait son nouveau service bringr, une application qui permet à quiconque de s'improviser livreur de colis.

Quelques mois plus tard, le 14 juillet pour être précis, je vous posais plusieurs questions à ce propos. Vous m'aviez alors affirmé que bringr était une offre complémentaire aux services existants de bpost. Vous ajoutiez que "la direction de bpost a assuré que le lancement de la plate-forme collaborative pour l'expédition de biens n'aura pas d'impacts négatifs sur l'emploi, le salaire ou le statut des employés au sein de l'entreprise". Vous ajoutiez encore que "compte tenu de la courte période de fonctionnement de la plate-forme, un profil des livreurs n'est pas encore établi. La décision de continuer ou non ce projet sera prise en fonction de la faisabilité opérationnelle et d'une demande suffisante sur le marché".

Monsieur le ministre, a-t-on procédé à une évaluation non seulement des objectifs mais également de l'évolution de l'emploi, des salaires et du statut des employés de bpost depuis l'apparition de bringr? Y a-t-il eu une influence particulière de l'arrivée de bringr sur les activités traditionnelles de bpost? Existe-t-il une analyse du profil type du livreur bringr par catégorie spécifique? Comment la "faisabilité opérationnelle" de l'application bringr a-t-elle été évaluée par bpost? bpost souhaite-t-elle continuer l'aventure avec cette plate-forme?

09.02 Alexander De Croo, ministre: Monsieur Vanden Burre, l'apparition de bringr n'a pas eu d'impact négatif sur l'emploi, le salaire ou le statut des employés, ni sur les activités traditionnelles de bpost.

Compte tenu de la diversité du groupe, aucun profil type du livreur ne peut être établi. Les données détaillées quant à l'évaluation des premières expériences avec cette application font partie de l'information confidentielle de l'entreprise et ne sont donc pas divulguées.

Dans le cadre de sa stratégie d'innovation, bpost poursuivra la recherche et l'introduction d'applications innovantes telles que bringr pour améliorer à la fois l'offre des partenaires (e-commerce) et le confort de leurs clients.

09.03 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, j'entends qu'il n'y a pas d'impact particulier sur les activités traditionnelles ou l'emploi. Il serait, selon moi, intéressant de procéder, de temps en temps, à une évaluation du projet. Je reviendrai donc sur la question l'année prochaine.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

10 Questions jointes de

- **M. Gilles Vanden Burre au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "la présence des femmes dans les conseils d'administration et comités de direction des entreprises publiques" (n° 21458)**

- **M. Gilles Vanden Burre au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "la présence des femmes dans les comités de direction des entreprises publiques" (n° 22015)**

10 Samengevoegde vragen van

- **de heer Gilles Vanden Burre aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de aanwezigheid van vrouwen in de raden van bestuur en directiecomités van overheidsbedrijven" (nr. 21458)**

- **de heer Gilles Vanden Burre aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de aanwezigheid van vrouwen in de directiecomités van overheidsbedrijven" (nr. 22015)**

10.01 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le président, merci. Il y avait en effet deux questions. Vous avez déjà répondu à la première dans la discussion sur la note de politique générale concernant les conseils d'administration à propos desquels la loi est effectivement respectée en ce qui concerne bpost et Proximus. Au minimum un tiers de chaque genre est présent. Vous sembliez alors d'accord avec moi sur le fait qu'au niveau des instances de direction, il fallait développer des trajets au sein des entreprises pour atteindre les mêmes proportions. Cela concerne surtout la représentation des femmes dont on sait qu'elles sont très souvent sous-représentées dans les milieux économiques et les grandes entreprises. Des plans d'action sont-ils mis en œuvre chez bpost et Proximus pour aller dans ce sens? Souhaiteriez-vous y voir appliquées des mesures spécifiques?

10.02 Alexander De Croo, ministre: Le comité de direction de bpost ne comprend actuellement plus de membres féminins. Son *top management* compte 21 % de femmes. Ce *top management* comprend les

fonctions de *senior executive* et *top executive*, qui se situent immédiatement sous le comité de direction. Compte tenu du secteur logistique dans lequel opère l'entreprise, il s'agit de chiffres plutôt encourageants qui sont en progression. bpost a lancé une réflexion *gender mainstreaming* qui a impliqué un vaste diagnostic mobilisant les femmes de l'entreprise et qui a été suivi par la mise en place d'actions comme l'introduction progressive de la possibilité de travailler à domicile, la transparence des processus RH, la création d'un réseau de femmes managers menant des actions de sensibilisation, la mise en place d'un reporting chiffré. La réflexion se poursuit essentiellement à travers le programme de changement culturel en cours dans l'entreprise.

La thématique "diversité et inclusion" est inscrite dans les comportements-clés attendus des cadres dirigeants. La diversité, au sens large, et la dimension des "biais inconscients" sont des points que l'entreprise souhaite intégrer dans tout ce qui se rapporte au leadership.

En ce qui concerne Proximus, permettez-moi d'abord de corriger les chiffres que vous mentionnez.

En effet, le comité de direction de Proximus se compose de huit membres au total, deux femmes et six hommes, et non de huit hommes. Donc, 25 % des membres sont des femmes. Notons que ces deux dernières occupent les postes les plus importants dans l'entreprise, celui d'administratrice déléguée et celui de directrice financière. Par ailleurs, chez Proximus, un grand nombre de femmes occupent des fonctions de direction. Je citerai comme exemples la secrétaire générale, la directrice en charge du service taxes, la directrice en charge des rémunérations et bénéfices, la directrice en charge de la communication, la directrice en charge des relations avec les investisseurs et la directrice en charge des opérations de gros.

Des recrutements de personnel féminin à ce niveau ont récemment été opérés. Des promotions ont eu lieu dans les domaines de l'informatique, de la finance, etc.

Notons enfin que Proximus comptait, en 2016-2017, environ 30 % de femmes dans des programmes de *leadership* avancé, ce qui signifie que l'entreprise compte de plus en plus de femmes prêtes à occuper à terme des fonctions de *senior management*.

En conclusion, Proximus me semble veiller à un bon équilibre des sexes au sein de l'entreprise, car elle est convaincue qu'un *leadership* mixte influence les performances de manière positive.

Le président: Je suis content d'entendre votre réponse, monsieur le ministre.

10.03 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): J'allais commencer par votre conclusion. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur cette dernière phase: un *leadership* mixte, à tous les niveaux (genre, diversité, bien qu'on parle ici plus spécifiquement de genre), est très important quelle que soit l'organisation, publique ou privée. Ma question portait sur les entreprises publiques dont vous êtes le ministre de tutelle. Effectivement, on constate que bpost a des efforts à fournir concernant son comité de direction actuel. Vous avez décrit le plan d'action de l'entreprise. Il est fondamental de donner des outils et de concevoir des parcours pour briser quelque peu ce plafond de verre dont on parle régulièrement, et qui affecte les femmes dans le monde de l'entreprise.

C'est également un changement culturel fondamental, *a fortiori* dans des industries qui connaissent, historiquement, moins de participation féminine. Il faut faire évoluer ce facteur culturel. Proximus offre des fonctions visibles à des femmes. C'est très bien et cela ne m'avait pas échappé. Il faut cependant que cela soit pérenne et structurel. Je lirai avec grande attention le détail des parcours décrits au sein de ces deux entreprises. À nouveau, les entreprises publiques doivent être exemplaires en la matière pour jouer un rôle de *leaders*, au niveau culturel et au niveau de la société.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

11 Question de M. Gilles Vanden Burre au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "le refus de bpost d'ouvrir un compte courant à un réfugié" (n° 21586)

11 Vraag van de heer Gilles Vanden Burre aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de weigering van bpost om een zichtrekening voor een vluchteling te openen" (nr. 21586)

11.01 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le vice-premier ministre, un jeune demandeur d'asile palestinien s'est récemment vu refuser à deux reprises l'ouverture d'un compte courant auprès d'une agence bpost Banque à Ixelles. C'est une information qui avait à l'époque été relayée par le journal *La Capitale*.

C'est ma collègue, Catherine Morenville, conseillère communale Ecolo à Saint-Gilles et par ailleurs tutrice du jeune homme, qui nous informe qu'en fait, le cas a finalement été réglé mais à la suite de longues procédures. Nous sommes donc heureux de constater l'issue positive de la situation mais sans la volonté et l'acharnement de la tutrice, la situation aurait probablement été différente. De plus, il ne s'agit évidemment pas d'un cas isolé. D'autres tutrices et réfugiés se plaignent de ce genre de situation discriminante.

Il est à noter également qu'il est souvent très difficile de pouvoir se défendre pour des demandeurs d'asile qui maîtrisent encore peu notre langue et qui méconnaissent leurs droits. Pourtant posséder un compte bancaire est un droit très important. Évidemment, il s'agit d'un outil fondamental et universel pour pouvoir vivre décemment sur notre territoire.

Monsieur le ministre, combien d'autres cas de refus semblables ont été observés chez bpost? Quelles sont les raisons exactes d'un tel refus d'octroyer un compte courant à des demandeurs d'asile? bpost compte-t-elle mettre en place des actions concrètes afin que ce genre de situation problématique n'arrive plus?

11.02 Alexander De Croo, ministre: Les produits financiers qui sont disponibles pour les clients dans les bureaux de poste sont offerts en collaboration avec bpost Banque. C'est une banque belge autonome, société anonyme de droit privé, détenue à parts égales par bpost et BNP Paribas Fortis. bpost Banque ne refuse l'ouverture d'un compte à personne s'il y a présentation des documents valables requis par les législations en vigueur.

Le cas auquel vous faites référence est dû à une erreur interne. Il a pu être résolu positivement pour ce demandeur d'asile qui depuis, est bien titulaire d'un service bancaire de base auprès de notre organisme. bpost et bpost Banque mettent tout en œuvre pour que la législation soit respectée et vous assurent que le réseau de distribution est sensibilisé à cette matière.

11.03 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse. Effectivement, ici il y a eu une issue positive. C'est très bien. Comme je le disais, nous nous en réjouissons. Ce qui est surtout important, c'est que cela n'arrive plus. Il faut que les choses soient plus transparentes en cas de refus ou que les procédures soient beaucoup plus simples.

Vous parlez d'une campagne de sensibilisation des employés de bpost Banque sur le sujet. Je pense que c'est une bonne chose. Vous savez à quel point il est important d'avoir un compte bancaire quand on veut s'établir quelque part. Je pense qu'il faut pouvoir faciliter les procédures à cet effet également.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

12 Question de M. Gilles Vanden Burre au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "la mise en place de distributeurs automatiques de billets dans toutes les communes de Belgique" (n° 22273)

12 Vraag van de heer Gilles Vanden Burre aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "het plaatsen van bankautomaten in alle Belgische gemeenten" (nr. 22273)

12.01 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, le 18 novembre dernier, le journal *L'Avenir* pointait du doigt la disparition progressive des distributeurs automatiques de billets (DAB) en dehors des villes. C'est une préoccupation que mon groupe et moi-même partageons depuis longtemps. Je vous ai déjà posé plusieurs questions à ce propos, notamment le 26 janvier 2016. À cette époque, vous m'aviez répondu que 22 communes ne disposaient pas de DAB disponibles 7 jours sur 7, au moins de 6 h à 22 h, dont 20 en Wallonie et 2 en Flandre.

bpost a depuis lors développé des DAB dans plusieurs communes qui n'en disposaient pas, notamment à Herbeumont, Meix-devant-Virton, Érezée et Houyet. Mais selon *L'Avenir*, il reste aujourd'hui trois communes en Wallonie qui en sont totalement dépourvues: Tinlot, Lontzen et Beyne-Heusay, en province de Liège.

L'enjeu d'un horaire large d'ouverture reste quant à lui entier, vu la diminution générale du nombre de distributeurs automatiques de billets, passé de 8 754 à 8 613 entre 2015 et 2016.

Une telle situation est préoccupante car elle risque de ne pas assurer l'égalité de service public entre les citoyens. De tels services bancaires de base doivent être disponibles sur tout le territoire. Par ailleurs, cette problématique participe de l'idée que certains territoires ruraux sont les parents pauvres de notre collectivité, développant ainsi le sentiment d'un abandon des communes rurales par les services publics, ce qui nous paraît tout à fait inacceptable.

bpost est évidemment la mieux placée pour agir vu qu'elle a l'obligation d'être présente dans chaque commune du pays. Elle peut répondre à cette carence du secteur bancaire de manière efficace.

Monsieur le ministre, confirmez-vous les chiffres avancés par *L'Avenir* le 18 novembre dernier concernant les dernières communes qui n'ont pas de distributeur de billets? Quel plan d'action compte mettre en place bpost dans les trois communes totalement dépourvues de DAB?

12.02 Alexander De Croo, ministre: Monsieur Vanden Burre, l'article de *L'Avenir* confirme que les institutions financières semblent avoir tendance à se retirer des petites communes. D'où les dispositions contenues dans le sixième contrat de gestion conclu entre l'État et bpost, lequel prévoit notamment que l'entreprise en question doit assurer la présence d'un distributeur de billets dans toutes les communes où ce service n'est pas offert par une autre institution financière. Pour le moment, trente-deux communes entrent dans les conditions.

L'installation d'un distributeur de billets dans les trois autres communes est prévue: d'abord à Lontzen en décembre 2017 ou au début 2018; à Soheit-Tinlot au début 2018 et à Beyne-Heusay, où l'étude d'emplacement est en cours.

12.03 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse très claire.

Je salue l'élaboration d'un plan d'action destiné à remédier à cette absence. Cette question touche nombre de nos concitoyens. Je suis rassuré que bpost réagisse rapidement, puisque j'ai entendu que cette initiative serait prise dans les mois à venir.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

13 Vraag van de heer Peter Dedecker aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de informatiefiches voor telecomcontracten" (nr. 20823)

13 Question de M. Peter Dedecker au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "les fiches d'information concernant les contrats de télécommunication" (n° 20823)

13.01 Peter Dedecker (N-VA): Mijnheer de voorzitter, ik verontschuldig mij voor het laattijdig binnenvallen. Ik zat nog even vast in de commissie voor de Financiën, waar we zopas de uitgavenbegroting, dus ook de begroting voor minister De Croo, goedgekeurd hebben. Dat is dus goed nieuws voor minister De Croo.

Mijnheer de minister, na een recente evaluatie van de informatiefiches van telecomcontracten adviseert het BIPT om die af te voeren. Men zegt daar dat de kosten en de werklust voor de operatoren niet opwegen tegen het uiterst beperkt gebruik dat consumenten maken van de informatiefiches en dat er daarnaast een grote overlapping bestaat tussen de informatiefiches en de informatie die via de tariefsimulator wordt aangeboden.

Eerlijk gezegd verbaast het mij niet dat de informatiefiches niet veel opgevraagd worden. Het formaat en de leesbaarheid ervan zijn niet meteen dermate aantrekkelijk dat ik ze zelf ook zou bekijken. Ze hadden echter wel een doel. Ze hadden als doel om heel eenvoudig de kernvoorwaarden en de kerntarieven van verschillende operatoren te laten vergelijken. Men kan inderdaad vragen of de kosten van de fiches in hun huidige vorm niet groter zijn dan de baten.

Niettemin blijft het punt dat men de aanbiedingen op een zeer gemakkelijke manier moet kunnen vergelijken. De vraag is dan of de tariefsimulator vandaag aantrekkelijk en gebruiksvriendelijk genoeg is. Men krijgt een heel lange lijst met pakketten, terwijl men meestal in slechts een paar aanbiedingen geïnteresseerd is. Uiteindelijk moet men dan toch voor elk pakket nog eens doorklikken voor de details. De informatiefiches als concept – niet zoals ze vandaag uitgevoerd zijn – zijn toch een stuk sterker om echt de kernzaken te vergelijken.

Mijnheer de minister, volgt u, ten eerste, het advies van het BIPT om de informatiefiches af te schaffen?

Ten tweede, hoe bekijkt u de aangekondigde Europese regelgeving inzake informatiefiches ter zake?

Ten derde, welke initiatieven kan of moet het BIPT nemen om consumenten op een toegankelijke manier van de nodige informatie te voorzien? Wat kan het nog meer doen dan uitsluitend de tariefsimulator met zijn complexe berekeningswijze?

13.02 Minister **Alexander De Croo**: Op Europees vlak is er momenteel een discussie gaande over de informatiefiches die een impact heeft op de Belgische telecomwet na omzetting van de Europese richtlijn. Indien de nieuwe richtlijn informatiefiches verplicht, is het beter om het huidige systeem van informatiefiches te behouden. Er moet immers worden vermeden dat de operatoren op een gegeven ogenblik de informatiefiches niet langer hoeven aan te bieden, terwijl ze korte tijd nadien conform de Europese regelgeving wel weer informatiefiches moeten opstellen, wat hen tweemaal op kosten jaagt.

Indien de EU de informatiefiches niet verplicht, dan ben ik van plan om de informatiefiches daadwerkelijk af te voeren, gezien de grote overlapping tussen informatiefiches enerzijds en informatie die via de tariefsimulator wordt aangeboden anderzijds.

Door tevens de informatie uit de tariefsimulator in open data aan te bieden aan websites van derden, kunnen die op een toegankelijke manier de info over abonnementen ter beschikking stellen aan consumenten.

13.03 **Peter Dedecker** (N-VA): Mijnheer de minister, dank u voor uw antwoord.

Uiteraard zijn open data *key* in het verhaal. Die data moeten de operatoren vandaag toch al aanleveren aan het BIPT en men kan ze evengoed op een structurele manier aan iedereen aanbieden.

Een tussenvoorstel is mogelijk. Ik merkte een suggestie in die richting in de evaluatie door het BIPT, namelijk kiezen voor fiches die wel leesbaar zijn. Het worden dan geen informatiefiches met onnozele aankruisvakjes zoals vandaag, maar fiches in een leesbaar formaat, desnoods opgesteld door het BIPT zelf. Het BIPT beschikt vandaag al over de informatie, omdat de operatoren ze doorgeven aan het BIPT. Dat zou een zeer eenvoudig, overzichtelijk vergelijkingsmechanisme zijn, zonder de compleet op maat uitgewerkte tariefsimulator. Dergelijke fiches zou het BIPT zelf kunnen genereren en dan kan men ze effectief aantrekkelijker maken, bijvoorbeeld met het logo van de operator. Dat was ook de commentaar van een aantal operatoren. Ik roep dus op om voor een transparante, vergelijkbare informatie te blijven kiezen.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

14 **Vraag van de heer Peter Dedecker aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "het Postmuseum" (nr. 21830)**

14 **Question de M. Peter Dedecker au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "le musée de la Poste" (n° 21830)**

14.01 **Peter Dedecker** (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, op de schriftelijke vraag nr. 0337 van 15 december 2015 van onze voormalige collega Sarah Claerhout, antwoordde u dat "bpost niet beschikt over een collectie aan kunst of roerend erfgoed. Er werd en wordt geen specifiek aankoopbeleid rond gevoerd. Er is derhalve geen inventaris en er is ook geen specifieke vermelding in de balans van de onderneming. Waardevolle roerende goederen met een historische waarde werden destijds ondergebracht in het postmuseum. Dat postmuseum werd in 2002 gesloten. Na sluiting werd de postzegelcollectie en alle

voorwerpen en stukken die daarmee verband houden overgebracht naar de zegeldrukkerij van Mechelen waar zij zich in verzekerde bewaring bevinden. De rest van de collectie werd via een schenking overgedragen aan de Koninklijke Musea van Kunst en Geschiedenis."

Ondertussen werd bekendgemaakt dat een deel van deze collectie via het veilinghuis Maison Williams verkocht zal worden. De catalogus is meer dan een maand geleden uitgegeven en de verkoop zal plaatsvinden op zaterdag 16 december, binnen twee weken dus. Het gaat over een inzetwaarde van ongeveer één miljoen euro. Het is dus een mooi pakketje.

In de catalogus van Maison Williams lezen wij het volgende: "Met het oog op het vervolledigen van de verzamelingen had het postmuseum een zeldzaam geheel van proeven en nieuwe zegels Leopold I ontvangen en aangekocht. Deze waren afkomstig van een Engelse veiling onder de titel The Finest Collection in The World of mint Belgium Epaulette and Medaillon types, voorheen in uitzonderlijke verzamelingen zoals Caroly, Lee, Ferrari en De Cock. Dit ensemble werd nooit vervolledigd. bpost heeft dan ook besloten dat deze uitzonderlijke stukken beter hun leven zouden kunnen voortzetten in privéverzamelingen waar zij eindelijk tot hun recht zouden kunnen komen en tentoongesteld worden zoals het hen toekomt."

Het valt natuurlijk te betwisten of het uitbouwen van een postzegelcollectie tot de kerntaken van een overheidsbedrijf behoort, toch heb ik daarover volgende vragen.

Ten eerste, hoe valt de beschrijving in de catalogus over de verrichte aankopen van zegels van Leopold I te rijmen met uw eerder gegeven antwoord dat er geen specifiek aankoopbeleid werd verricht? Blijkbaar werden er toch aankopen verricht, maar misschien pasten deze niet zozeer in een beleid en was dit meer occasioneel. Op welk moment gebeurden deze en op welke manier vielen de aankopen onder de opdrachten van bpost? Wat was het doel ervan?

Ten tweede, hoe beoordeelt u de wenselijkheid van de verkoop van een unieke collectie? In hoeverre werd er voorrang gegeven aan afspraken met de Belgische musea en overheden om deze collectie in binnenlandse handen te houden en hier tentoon te stellen?

Ten derde, wat zal gebeuren met de opbrengsten van de verkoop?

Ten vierde, op welke manier gebeurde de keuze van het veilinghuis? Moest hiervoor geen openbare aanbesteding of minstens een openbare mededeling uitgeschreven worden? Waarom niet?

14.02 Minister **Alexander De Croo**: Mijnheer Dedecker, bpost is inderdaad niet in het bezit van een collectie aan kunst zoals schilderijen of beeldhouwwerken, of roerend erfgoed en er werd daarrond ook geen specifiek aankoopbeleid gevoerd.

Het filatelistisch patrimonium, dat was ondergebracht in het Postmuseum en zich nu in de zegeldrukkerij in Mechelen bevindt, bestaat uit postzegels die door het bedrijf werden uitgegeven en gedrukt in Mechelen.

Ook het Postmuseum had geen systematische of gerichte aankoopbeleid, hoewel er wel aankopen werden verricht. De stukken waarover het hier gaat, werden bijvoorbeeld aangekocht in 1945. Het feit dat het ensemble nooit werd vervolledigd, is het beste bewijs dat er geen systematisch aankoopbeleid was.

De verkoop slaat alleen op het betreffende ensemble. Het geheel van het eigen filatelistische patrimonium blijft intact en in het bezit van bpost. De verkoop van dat patrimonium zou inderdaad niet wenselijk zijn.

Bpost oordeelde dat de uitzonderlijke stukken die het bijkomend in het bezit heeft, beter konden worden gevaloriseerd, aangezien ze nu niet toegankelijk zijn voor het publiek. De opbrengsten van de verkoop komen op de rekening van bpost en zullen worden besteed aan de promotie en ondersteuning van filatelistische activiteiten.

Voor de keuze van het veilinghuis werd een competitieve procedure georganiseerd, waarbij drie gespecialiseerde bedrijven werden aangeschreven om de verkoop te organiseren.

14.03 **Peter Dedecker** (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw duidelijk antwoord.

Authentieke zegels, en zeker wanneer het gaat over Leopold I, vallen volgens mij wel onder roerend erfgoed. Of wij dat erfgoed nu leuk vinden of niet, het blijft nog altijd roerend erfgoed.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

15 Questions jointes de

- **M. Peter Dedecker** au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "la location d'appareils téléphoniques chez Proximus" (n° 21885)

- **M. Gilles Vanden Burre** au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "les téléphones fixes et Proximus" (n° 22274)

15 Samengevoegde vragen van

- de heer Peter Dedecker aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de huur voor telefoontoestellen bij Proximus" (nr. 21885)

- de heer Gilles Vanden Burre aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de vaste telefoontoestellen en Proximus" (nr. 22274)

15.01 **Peter Dedecker** (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, ondertussen is er meer nieuws, met een nieuw voorstel van Proximus omtrent de huur die aan sommige klanten werd aangerekend voor de huur van een veelal verouderd vast toestel.

Mijn vraag is heel beknopt. Hoeveel klanten van Proximus, die tot vandaag betalen voor de huur van een dergelijk oud toestel, vallen onder een sociaal tarief?

15.02 **Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, ma question est tout à fait similaire à celle de mon collègue Dedecker.

En Belgique, 150 000 personnes louent un téléphone fixe à Proximus et certaines se plaignent de payer la location d'un téléphone fixe alors qu'elles ne l'utilisent plus.

Pour clarifier la situation, Proximus a décidé d'envoyer un courrier aux personnes concernées et vous avez également réagi avec votre collègue, Kris Peeters. Vous avez proposé une entrevue avec la dirigeante de Proximus, Dominique Leroy.

Monsieur le ministre, comment évaluez-vous la situation? Quels points et axes comptez-vous discuter avec la CEO de Proximus et le ministre Peeters, lors de l'entrevue que vous avez annoncée?

Comptez-vous agir pour répondre aux situations problématiques des clients ainsi lésés? Si oui, sur quelle base?

15.03 **Minister Alexander De Croo**: Twee weken geleden heb ik samen met mijn collega Kris Peeters vergaderd met de CEO van Proximus om meer details te verkrijgen en na te gaan wat er ondernomen kan worden. Daar heeft de CEO verduidelijkt dat een deel van de klanten die specifieke dienstverlening verkiest boven de aankoop van een toestel en dat er elke maand nog een beperkt aantal nieuwe klanten bijkomt.

Proximus mentionne en toute transparence la location de l'appareil sur la facture mensuelle des clients concernés. Toutefois, Proximus comprend que les clients ayant un contrat de longue durée ne soient plus toujours conscients de leur choix, ni du fait que l'achat d'un appareil peut s'avérer être une solution plus avantageuse pour eux. C'est la raison pour laquelle Proximus propose la résiliation sans frais aux clients qui souhaitent mettre fin à leur contrat de location d'un téléphone fixe. Ils peuvent également conserver l'appareil et, s'ils le souhaitent, acheter un nouvel appareil à un prix promotionnel (réduction de 50 %).

Als klanten willen blijven huren maar ontevreden zijn over hun oude toestel, kunnen zij hun toestel inruilen voor een nieuwer model en blijven huren tegen hetzelfde tarief. Proximus is momenteel bezig de klanten hierover te informeren via een brief, die bij hun factuur wordt gevoegd. Vanaf 1 januari 2018 zullen er tevens geen nieuwe huurcontracten meer gesloten worden.

Wat de vraag van de heer Dedecker betreft, Proximus zegt mij dat het bedrijf in ieder geval niet in staat is om aan te geven hoeveel klanten van de 150 000 die nog steeds een vaste telefoon huren, ook begunstigde zijn van het sociaal tarief. Het sociaal tarief is immers niet van toepassing op het telefoontoestel maar enkel op het abonnement en het belverkeer. De informatie is niet beschikbaar in de systemen.

15.04 **Peter Dedecker** (N-VA): Mijnheer de minister, dank u voor uw antwoord, dat voor een stuk uiteraard de bevestiging is van wat vandaag publiek gecommuniceerd werd over de aanpak van het probleem.

Dat was echter geen specifiek antwoord op de vraag die ik gesteld heb. Het verbaast mij wel een beetje dat een digitaal bedrijf als Proximus, dat zich meer en meer in de markt zet met digitale oplossingen boven op hun toegangsverhaal, hun infrastructuurverhaal, niet in staat zou zijn om een simpele *query* uit te voeren op de factuurgegevens van hun klanten. Dat verbaast mij toch ten zeerste. Ik denk dat zoiets toch maar een redelijk raar antwoord is. Het gaat uiteraard niet over u maar over Proximus. Ik hoop dat u toch enige assertiviteit aan de dag legt tegenover een bedrijf dat niet op dergelijke manier op vragen kan antwoorden.

15.05 **Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je crois qu'il est important que Proximus puisse offrir ce service à nos concitoyens et que ceux qui souhaitent avoir un téléphone fixe le sachent et sachent aussi, en toute transparence, combien ils paient.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

16 **Question de M. Gilles Vanden Burre au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "les nouvelles tâches effectuées par les facteurs et l'évaluation des projets pilotes effectués par bpost" (n° 22275)**

16 **Vraag van de heer Gilles Vanden Burre aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de nieuwe taken van de postbodes en de evaluatie van de pilootprojecten van bpost" (nr. 22275)**

16.01 **Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, en avril 2016, je vous interrogeais déjà au sujet de deux projets pilotes ayant pour objectif d'assigner de nouvelles tâches aux facteurs: à Roulers avec la prise de photos de panneaux d'urbanisme pour en vérifier la conformité et à Ostende pour des enquêtes sur les besoins de personnes âgées inscrites au CPAS. Par ailleurs, à Anvers, les camionnettes bpost étaient équipées en vue de réaliser des mesures de la qualité de l'air pour l'Institut géographique national. Il est également question d'effectuer les courses de personnes isolées ou précarisées.

À l'époque, vous m'aviez répondu qu'il n'y avait pas encore d'évaluation finale en ce qui concerne Roulers. À Ostende, l'évaluation était positive pour toutes les parties concernées. Il s'agit d'une collaboration directe entre bpost et les communes, qui s'accompagne de la conclusion d'un contrat.

Monsieur le ministre, un peu plus d'un an plus tard, une évaluation du projet pilote à Roulers a-t-elle été faite au niveau de la satisfaction des citoyens, de la commune et des travailleurs de bpost?

D'autres projets pilotes sont-ils en cours ou seront-ils lancés prochainement? Toujours dans cette idée de collaborer avec les communes et les CPAS qui le désirent pour fournir des services supplémentaires et profiter du passage quotidien du facteur chez tous nos concitoyens. Si oui, quels sont ces projets? Ce système va-t-il être élargi ou généralisé par bpost? Une promotion proactive envers les communes et les CPAS sera-t-elle faite? Je vous remercie.

16.02 **Alexander De Croo**, ministre: Le projet pilote à Roulers a été évalué de manière positive. Pour information, dans ce projet pilote, les facteurs, en prenant une photo, apportaient la preuve à la commune que l'affichage d'un permis d'urbanisme a été fait correctement. Par conséquent, des contrats ont également été conclus avec d'autres communes. Ce fut le cas entre autres à Blankenberge, Wervik, Asse, Anvers, Tongres et Lovendegem. D'autres communes peuvent également faire appel à bpost pour exécuter cette vérification sous réserve d'une rémunération.

16.03 **Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour ces informations. Je vous demandais également s'il y avait d'autres projets concernant d'autres services. Cela ne figure pas dans votre réponse. C'est un élément important dans le débat global sur le rôle sociétal du facteur, de la fréquence de passage du facteur. Avec notamment la distribution de colis, d'autres services à plus-value

sociétale peuvent être effectués par des facteurs. Nous estimons que c'est une piste de diversification intéressante. Nous continuerons à suivre ces développements avec attention. Je vous remercie.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: Chers collègues, je fais le point sur l'agenda. N'ayant pas de nouvelles de M. Frédéric, sa question n° 21123 est supprimée. Les questions jointes n°s 21252, 21365 et 22082 de M. Geerts, M. Foret et Mme Poncelet sont reportées. La question n° 21287 de M. Calomne est transformée en question écrite. La question n° 21448 de M. Delannois est reportée. La question n° 21621 de M. Calomne est transformée en question écrite. La question n° 21781 de M. Janssen est supprimée. La question n° 21803 de M. Foret est transformée en question écrite. La question n° 21981 de M. de Lamotte est supprimée, de même que la question n° 22031 de Mme Jadin. La question n° 22062 de M. Delannois est transformée en question écrite.

Madame Lalieux tente difficilement d'organiser la réunion de demain pour laquelle l'agenda risque encore de changer. Comme elle est fort occupée, elle a décidé de transformer sa question n° 22090 en question écrite. Sa question n° 22098 n'avait pas lieu d'être. C'est une erreur et elle est tout simplement retirée. La question n° 22120 de M. Friart est transformée en question écrite.

Voorzitter: Gilles Vanden Burre.

Président: Gilles Vanden Burre.

17 Question de M. Jean-Jacques Flahaux au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "la couverture réseau mobile" (n° 20729)

17 Vraag van de heer Jean-Jacques Flahaux aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "het bereik van de mobiele netwerken" (nr. 20729)

17.01 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) réalise régulièrement des relevés de la couverture réseau par les trois opérateurs mobiles principaux que sont Base, Orange et Proximus. Il ressort qu'environ 1 % de la population n'est pas couverte pas le réseau 3G et que ce chiffre monte à 10 % pour le réseau 4G. L'application BeCover+ va plus loin en permettant de connaître, par zone, la qualité de ces réseaux, en les classant en cinq catégories allant du rouge au vert.

Si ces résultats sont en eux-mêmes une bonne indication, ils ne sont pas suffisants. En effet, ils ne tiennent compte que du débit internet. Or la question de la qualité globale du réseau a aussi toute son importance. Il suffit d'essayer de tenir une conversation téléphonique depuis une zone rurale isolée pour s'en rendre compte.

En France, l'Arcep a récemment mis en ligne une carte similaire offrant des résultats nettement plus détaillés. Ville par ville, rue par rue, et selon qu'on soit dans sa voiture, en extérieur ou dans un bâtiment, il est désormais possible de connaître la qualité de la couverture mobile. Selon plusieurs critères, quatre catégories ont ainsi été créées: très bonne couverture, bonne couverture, couverture limitée et absence de couverture. Des 90 à 98 % de couverture officielle annoncée par les différents opérateurs, on passe de cette manière à seulement 48 à 60 % de très bonne couverture, selon les opérateurs, permettant de téléphoner dans de bonnes conditions aussi bien en intérieur qu'en extérieur.

Monsieur le ministre, de telles informations sont primordiales pour le consommateur à l'heure où les smartphones ont pris une importance considérable dans la société. Que ce soit pour téléphoner, envoyer des sms ou surfer sur internet, la majorité des citoyens ont besoin d'une solide couverture. De telles cartes permettraient aux gens de choisir un opérateur en connaissant la qualité de sa couverture. Cela stimulerait la concurrence et l'investissement en faveur de la couverture. Dès lors, est-il envisageable d'obtenir de telles informations concernant la couverture mobile en Belgique. Pouvez-vous, dans l'affirmative, agir d'une manière ou d'une autre en ce sens?

Monsieur le ministre, je vous remercie et je vous prie de m'excuser pour ma très longue question.

17.02 Alexander De Croo, ministre: Monsieur Flahaux, les cartes de couverture mobile que l'IBPT publie à

ce jour indiquent qu'environ 99 % du territoire belge est couvert par au moins un réseau 3G et 4G. De par leur mode de construction, ces cartes sont de nature binaire dans la mesure où elles se contentent d'indiquer la disponibilité d'une couverture de base. Mais la qualité du service sur un point donné dépend de plusieurs paramètres comme l'éloignement de l'antenne, la qualité du terminal mobile, la présence de perturbations, la charge du réseau, le fait d'être dans un bâtiment, une panne, etc.

Afin de représenter plus fidèlement l'expérience des utilisateurs, l'IBPT a décidé de publier d'ici quelques mois des cartes de couverture comprenant des informations plus complètes. Concrètement, les cartes devront afficher trois niveaux de qualité. À la place des points bleus actuellement affichés, la carte comportera trois teintes de bleu correspondant à trois niveaux de qualité: qualité de base, bonne qualité et très bonne qualité.

17.03 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le ministre, merci pour votre réponse. Elle répond totalement à ma demande.

Président: Jean-Jacques Flahaux.

Voorzitter: Jean-Jacques Flahaux.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: M. de Lamotte est sauvé par le gong, puisqu'il vient d'entrer alors que j'allais clore la réunion.

18 Question de M. Michel de Lamotte au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, sur "les importantes failles de sécurité découvertes sur certaines montres connectées" (n° 21981)

18 Vraag van de heer Michel de Lamotte aan de vice-eersteminister en minister van Werk, Economie en Consumenten, belast met Buitenlandse Handel, over "de grote veiligheidslekken in bepaalde smartwatches" (nr. 21981)

18.01 Michel de Lamotte (cdH): Monsieur le président, l'ordre du jour indique que la réponse sera apportée par le vice-premier ministre de l'Emploi et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur.

Le **président**: Oui, c'est bizarre!

18.02 Michel de Lamotte (cdH): Monsieur le président, cela ne me pose aucun problème d'interroger M. le ministre De Croo. S'il a préparé une réponse, j'en suis enchanté!

Le **président**: Si M. le ministre peut vous répondre, il n'y a pas de problème.

18.03 Alexander De Croo, ministre: Oui.

18.04 Michel de Lamotte (cdH): C'est parce que je ne comprenais pas l'ordre du jour.

Le **président**: Vous avez raison et vous avez bien fait de venir.

18.05 Michel de Lamotte (cdH): Monsieur le ministre, selon une étude menée à la demande d'une association de protection des consommateurs norvégiens, il apparaît que plusieurs montres connectées présentent d'importantes failles de sécurité. Quatre modèles de montre ont été analysés. Plusieurs faits ont ainsi été établis.

Tout d'abord, sur deux des modèles, des failles permettaient à un potentiel pirate de prendre le contrôle des applications de géolocalisation et d'avoir ainsi accès, en temps réel, à la localisation des détenteurs de la smartwatch, mais aussi à leur historique, et de connaître leurs habitudes.

En outre, deux modèles équipés d'une application permettant aux parents de géolocaliser leur enfant détenteur de la montre se sont révélés vulnérables à une manipulation des données permettant à un éventuel pirate d'envoyer une localisation erronée.

Une des montres était équipée d'un dispositif d'écoute permettant aux parents ou à un étranger disposant de certaines connaissances techniques de surveiller les alentours directs du détenteur, alors que cette fonctionnalité n'était même pas clairement mentionnée.

Les conditions d'utilisation et les termes de confidentialité de ces appareils se sont en général avérés très flous et parfois même illégaux ou inexistantes au regard des normes européennes. Ainsi, un seul des modèles requérait le consentement des usagers pour la collecte de données privées et certains n'offraient même pas de possibilité de supprimer les données de l'utilisateur ou l'historique de localisation.

Enfin, les données sont souvent envoyées sur d'obscurs serveurs partout dans le monde sans qu'il n'y ait aucune information sur la manière dont elles sont stockées, sécurisées ou même utilisées par la suite. Sur l'un de ces modèles, les données transmises ne sont même pas cryptées.

Monsieur le ministre, comme vous pouvez le constater, les problèmes sont nombreux et d'autant plus préoccupants que ces dispositifs visent principalement des personnes vulnérables, à savoir des enfants, et sont de nature à rassurer les parents quant à leur sécurité alors qu'ils peuvent potentiellement accroître le risque encouru.

De surcroît, les appareils présentant le plus de risques sont les modèles *low cost* provenant de Chine qui, d'une part, visent les publics le plus précarisés et, d'autre part, sont souvent "rebrandés" par des détaillants européens sous différents noms, dans différents pays, ce qui rend très difficile l'identification des modèles problématiques.

Monsieur le ministre, êtes-vous conscient de ce problème? Avez-vous déjà pris des mesures pour limiter les risques potentiels pour la population belge? Le cas échéant, lesquelles?

Une lettre a été adressée à la Commission européenne par le Bureau européen des Unions de consommateurs (BEUC), le 18 octobre dernier, afin de la conscientiser de ce problème. Nous ne doutons pas que celle-ci prendra les mesures qui s'imposent.

Néanmoins, vu la gravité des conséquences potentielles que présente la prolifération de ces objets, ne serait-il pas opportun d'imposer un moratoire sur leur vente en Belgique et de faire retirer de la circulation les montres qui présentent d'importantes failles de sécurité, avant de prendre des mesures plus spécifiques? Si vous ne vous joignez pas à mon avis, comment envisagez-vous de réagir face à cette problématique?

18.06 Alexander De Croo, ministre: Monsieur de Lamotte, la sécurité des équipements est essentielle afin de permettre à nos citoyens d'utiliser ces nouvelles technologies en toute confiance. Si d'autres pays ont décidé d'interdire la commercialisation de ce type de montre connectée, rien dans la loi belge sur les communications électroniques ne permet explicitement d'en interdire la commercialisation. Une étude est en cours afin de vérifier avec les autorités judiciaires la possibilité de se baser sur certains articles du Code pénal afin d'en interdire la vente.

Un groupe de travail a proposé à la Commission européenne d'ajouter dans la directive sur les équipements radio (*Radio Equipment Directive*) de nouveaux critères de sécurité liés aux risques de *hacking*. Ces propositions sont appuyées par la Belgique. On peut ajouter que les officiers de la police judiciaire de l'IPBT, dans le cadre de leur mission de contrôle, ont déjà effectué de nombreuses saisies de montres connectées non conformes à la législation actuelle.

Si ces saisies n'étaient pas directement justifiées par la problématique énoncée dans la question, elles ont sans doute déjà eu pour effet de limiter l'importation d'équipements pouvant conduire aux nuisances évoquées.

18.07 Michel de Lamotte (cdH): Monsieur le ministre, merci pour votre réponse. Je constate que le problème est une des vos préoccupations et que les officiers de police judiciaire de l'IPBT ont fait un certain nombre de choses. Je suis satisfait que la Commission européenne se charge aussi du problème du *hacking*. Il faut continuer le travail car en termes de sécurité, il est problématique que des enfants ne soient pas protégés alors que leurs parents pensent qu'ils le sont. Ils risquent plus que ce qu'on ne pourrait croire avec des montres de mauvaise qualité, non sécurisées et non cryptées. Il serait sans doute aussi utile d'alerter les parents et les familles sur ces montres susceptibles d'être piratées.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

*La réunion publique de commission est levée à 15.46 heures.
De openbare commissievergadering wordt gesloten om 15.46 uur.*